

COMMUNE DE BONNEMAIN
CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/06/2019
Reçu en préfecture le 03/06/2019
Affiché le
ID : 035-213500291-20190528-DE_40_2019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 08
Nombre de conseillers absents : 07
Nombre de pouvoirs : 03
Date de convocation : 21/05/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Marcel PIOT, Maire.

PRESENTS : Marcel PIOT, Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Danielle HUOT, Florence DAVID, Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ, Philippe DOUARD.

Absents excusés : Béatrice LEROUX, Jean-Paul MURIE, Jean-François GUERIN, Patrick LEMESLE, Loïc LEBRET, Nathalie TESSIER et Olivier MILLION.

Pouvoirs : Béatrice LEROUX à Marie-Hélène DURÉ, Patrick LEMESLE à Marcel PIOT, Jean-François GUERIN à Florence DAVID.

Secrétaire de séance : Danielle HUOT

OBJET DE_40_2019 : AVIS SUR DEMANDE DE DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DES BASSINS CÔTIERS DE DOL DE BRETAGNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit, selon la réglementation en vigueur (art R 181-38 du code de l'environnement), émettre un avis sur la demande d'autorisation présentée par le syndicat des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne.

En application de l'arrêté préfectoral du 24 avril 2019, **une enquête publique est ouverte du lundi 27 mai 2019 (9h00) au jeudi 27 juin 2019 inclus (17h00)** en vue d'obtenir la **déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale** pour la restauration et l'entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.

Les 39 communes des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne sont concernées par le projet.

Les pièces du dossier de demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation seront mises à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, hors jours fériés, aux heures et jours habituels d'ouverture en mairie de Baguer-Pican (siège de l'enquête), Plerguer et Roz-sur-Couesnon.

La déclaration d'intérêt général (DIG) est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau (art. L211-7 du code de l'environnement). La DIG permet notamment d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau, de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.

Elle permettra au SBCDol de proposer et de réaliser des travaux pour le compte des propriétaires privés dans le cadre du programme d'action validé. Cela n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (art. L.215-14 du code de l'environnement) ou leur association syndicale, le Préfet en vertu de

son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (art. L.215-7 du Code de l'eau) et de police administrative générale (art. L.2121-1 du Code de la commune) au titre de son pouvoir de police administrative générale (art. L.2121-1 du Code de la commune) des collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 03/06/2019

Reçu en préfecture le 03/06/2019

Affiché le

ID : 035-213500291-20190528-DE_40_2019-DE

L'autorisation environnementale (art. R214-6 du code de l'environnement). Toute personne qui souhaite réaliser un projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, lac, eaux souterraines, zones inondables, zones humides...) doit soumettre ce projet à l'application de la Loi sur l'eau (dossier de Déclaration ou d'Autorisation). Le dépôt d'un dossier "loi sur l'eau" relevant du régime d'Autorisation environnementale dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques vise à obtenir l'accord de l'Administration (arrêté préfectoral) pour la réalisation de toute Installation, Ouvrage, Travaux ou Activités (I.O.T.A) ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique.

Le contrat territorial est un outil contractuel de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Il est constitué d'un programme d'action pluriannuel d'une durée de 6 ans ayant pour finalité la réduction des différentes sources de pollution ou de dégradation physique des milieux aquatiques. Ce programme répond aux objectifs de reconquête du bon état écologique ou du bon potentiel écologique des cours d'eau fixés par la directive cadre européenne sur l'eau (DCE) du 23 octobre 2000.

Véritable instrument d'intervention à l'échelle du bassin versant et tenant compte du contexte local, le Contrat Territorial comporte un engagement "moral", technique et financier sur un programme d'action concerté. Il prévoit de manière opérationnelle les modalités de réalisation des études et des travaux nécessaires (désignation des maîtres d'ouvrage, mode de financement, échéances des travaux, etc.).

Le Contrat Territorial élaboré sur les bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne comporte deux volets :

- **Un volet "milieux aquatiques"** dont le SBCDol est le maître d'ouvrage.
- **Un volet "qualité de l'eau, protection de la ressource"** portant sur les aires de captage de Beaufort, Mireloup et Landal, dont le syndicat d'alimentation en eau potable « Eau du Pays de Saint-Malo » est le maître d'ouvrage.

Le SBCDol est coordinateur du contrat territorial à l'échelle des bassins côtiers de la région de Dol de Bretagne.

Plus précisément, sur Bonnemain, sont prévus les travaux suivants :

- Recréation d'un nouveau lit à Montsorel
- Création de méandres
- Remise en fond de vallée
- Rehaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, et compte tenu de la complexité du dossier, le Conseil Municipal émet un avis favorable par 2 voix pour et 9 abstentions (Marie-Hélène DURÉ, Sonia ROBERT, Danielle HUOT, Florence DAVID, Béatrice LEROUX (pouvoir à Marie-Hélène DURÉ), Jean-François GUERIN (pouvoir à Florence DAVID), Laurence ALLAIN, Laurent CITRÉ et Philippe DOUARD)

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Marcel PIOT



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE BONNEMAIN' at the top, '35 (Ille-et-Vilaine)' at the bottom, and a central emblem featuring a castle tower. The signature is written in a cursive style.

Département d'Ille & Vilaine
Arrondissement de Saint Malo
COMMUNE de BAGUER MORVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE BAGUER MORVAN DU 24 JUIN 2019

Le vingt-quatre juin deux mil dix-neuf à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. ERARD Jean-Paul, Maire, Mme ALLIO Liliane, M. LEPORT Bernard, Mme COMMEREUC Sylvie adjoints, Mmes ETIENNE Marie-Claire, QUEMERAIS Nelly, MM FLEURY Loïc, POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, BOURDAIS Olivier, Mme JACQUET Marie-Christelle, M. LEBRET Gilles, Mme KREMBSER Cindy, M. MOUTON Vincent.

Absents excusés : M. ROME Cyril, Mmes DUPUY Gisèle, PEUVREL Sophie, M. PILON Gildas

Date de convocation : 14/06/2019

Secrétaire de séance : M. MOUTON Vincent

N° 2019-06-63 : ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL ET A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que le Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne projette de mener des opérations de travaux d'entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

Les actions (réduction du colmatage du lit, travaux sur la ripisylve, restauration de la diversité des habitats et de la continuité écologique sur les petits ouvrages, lutte contre les plantes invasives) sont prévues entre 2019 et 2023 pour un coût estimé à 2 468 809 € TTC, subventionné à 80 %. Elles nécessiteront diverses études et le recrutement d'un technicien de rivière.

Une enquête publique relative à la demande d'autorisation est ouverte du 27 mai au 27 juin 2019 et en application des dispositions de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, les conseils municipaux sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation dès le début de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré donne un avis favorable au projet précité.

Certifié exécutoire le : **29 JUIN 2019**

Compte tenu de la transmission

En préfecture le : **29 JUIN 2019**

De la publication le : **29 JUIN 2019**

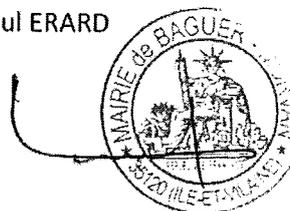
Baguer-Morvan, le 28 juin 2019

Suivent les signatures

pour copie conforme

Le Maire

Jean-Paul ERARD



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil dix-neuf, le treize juin à 18h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le six juin deux mil dix-neuf, se sont réunis sous la Présidence de Michel HARDOUIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 8

Nombre de votants : 10

Étaient présents : Mmes GUERCHE Marie-Annick, GUERINEL Pierrette, MM COSSONNIERE Alain, DEROUSSEUX Olivier, GASNIER Lucien, HARDOUIN Michel, LEUDIERE Cyrille et LEROY Gérard.

Étaient absents : Mmes DROVAL Annick, LE GREVESE Daphné, MM BECHEREAU Henri, GASNIER Jean-Pierre.

Madame DROVAL Annick pouvoir à Monsieur COSSONNIERE Alain.

Monsieur BECHEREAU Henri pouvoir à Monsieur LEUDIERE Cyrille.

Monsieur GASNIER Lucien est désigné secrétaire de séance.

N°37/2019 : Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne - Avis du conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour la restauration et l'entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.

Les cours d'eau côtiers de la région de Dol-de-Bretagne constituent un patrimoine important permettant de nombreux usages économiques et de loisirs. Toutefois, il n'en demeure pas moins que leur fonctionnement doit être amélioré.

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol de Bretagne (*SBCDol*) a élaboré un programme d'action sur les milieux aquatiques de ses bassins versants dans le cadre d'un Contrat Territorial proposé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Ce programme qui comporte 39 sites d'actions prioritaires pour les 6 ans à venir (2019 – 2024), a été validé par la Commission Locale de l'Eau du SAGE et le SBCDol le 23 avril 2018. Il a pour objectif de préserver et d'améliorer la qualité des cours d'eau et des milieux aquatiques du territoire.

Les actions peuvent concerner :

- L'entretien de cours d'eau (*écoulement des eaux, entretien des berges, des zones humides et de la ripisylve*) ;
- La restauration des milieux aquatiques (*pose de clôtures et abreuvoirs, plantation de ripisylve, protection de berges, lutte contre les espèces invasives...*),
- ...

Elles permettront également de répondre aux enjeux du territoire qui ont été identifiés dans le SAGE : amélioration de la qualité des eaux littorales pour le maintien des activités de loisirs (*pêche à pied, baignade, etc*) ou professionnelles (*conchyliculture, etc*) ; soutien des besoins en eau pour l'alimentation en eau potable etc...

L'enquête publique, ouverte du lundi 27 mai 2019 (9h00) au jeudi 27 juin 2019 inclus (17h00), concerne les 39 communes des bassins versants côtiers de la région de Dol de Bretagne. Les communes concernées par le projet sont Cancale, Bagger-Morvan, Bagger-Pican, Bonnemain, Broualan, Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine, Cherrueix, Combours, Cuguen, Dol-de-Bretagne, Epiniac, Hirel, La Gouesnière, La Boussac, La Fresnais, Le Tronchet, Le Vivier-sur-Mer, Lillemer, Lourmais, Meillac, Mesnil-Roc'h, Miniac-Morvan, Mont-Dol, Pleine-Fougères, Plerguer, Plesder, Pleugueneuc, Roz-Landrieux, Roz-sur-Couesnon, Sains, Saint-Benoit-des-Ondes, Saint-Broladre, Saint-Marcen, Saint-Méloir-des-Ondes, Saint-Georges-de-Grehaigne, Saint-Guinoux, Saint-Père-Marc-en-Poulet, Trans-La-Forêt et Tremeheuc.

L'enquête publique vise à obtenir une Déclaration d'Intérêt Général et une autorisation environnementale afin d'autoriser le SBCDol à réaliser les travaux envisagés dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.

Qu'est-ce que la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ?

La DIG est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau (art. L.211-7 du code de l'environnement).

La DIG permet notamment d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau, de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics...

Elle permettra au SBCDol de proposer et de réaliser des travaux pour le compte des propriétaires privés dans le cadre du programme d'action validé. Cela n'exonère en rien les responsabilités des différents acteurs pouvant intervenir au titre du droit existant, et notamment les riverains en vertu de leur statut de propriétaire (art. L.215-14 du code de l'environnement) ou leur association syndicale, le Préfet en vertu de son pouvoir de police des cours d'eau non domaniaux (art. L.215-7 du code de l'environnement) et le Maire au titre de son pouvoir de police administrative générale (art. L.2212-2 5° du code général des collectivités territoriales).

Qu'est-ce que l'autorisation environnementale ?

Toute personne qui souhaite réaliser un projet ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (cours d'eau, lac, eaux souterraines, zones inondables, zones humides...) doit soumettre ce projet à l'application de la Loi sur l'eau (dossier de Déclaration ou d'Autorisation). Le dépôt d'un dossier "loi sur l'eau" relevant du régime d'autorisation environnementale dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques vise à obtenir l'accord de l'Administration pour la réalisation de toute Installation, Ouvrage, Travaux ou Activités (I.O.T.A) ayant un impact direct ou indirect sur le milieu aquatique (art. R214-6 du code de l'environnement).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- EMET un **avis favorable** à la demande d'autorisation environnementale (Loi sur l'eau) pour la restauration et l'entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.

QUESTION INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,
Michel HARDOUIN.



EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/06/2019

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture Ille et Vilaine
Le : 03/07/2019
Et
Publication ou notification du :

L'an 2019, le 27 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de La Bousac s'est réuni à la Salle du conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MABILE Odile, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/06/2019. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/06/2019.

Présents : Mme MABILE Odile, Maire, M. TANGUY Rémi, Mme DELÉPINE Annie, Mme GUÉRIN Annick, Mme SEVESTRE Marie-France, M. VIGOUR David, M. BLANCHET Nicolas, Mme FAUVEL Christine

Mr FÉRRÉ Eric a donné pouvoir à Mr TANGUY Rémi
Mr BOULMER Daniel a donné pouvoir à Mme FAUVEL Christine
Mr LOUYER Alexandre a donné pouvoir à Mme MABILE Odile
Mme GÉDOUIN Jeanine a donné pouvoir à Mme DELÉPINE Annie
Mme THOMAS Sylvaine a donné pouvoir à Mme SEVESTRE Marie-France

Absents : Mr Bernard SANGUY, Mr Denis COSTARD

A été nommé(e) secrétaire : David VIGOUR

2019-43 – Enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pour la restauration et l'entretien des cours d'eau

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une enquête publique préalable à la déclaration d'intérêt général et à l'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pour la restauration et l'entretien des cours d'eau est en cours, dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.

Vu l'enquête publique qui se déroule du lundi 27 mai 2019 (09h00) au jeudi 27 juin 2019 (17h00) sur le territoire de notre commune,

Conformément à l'article 5 de l'arrêté précité, l'avis d'ouverture d'enquête a été publié par voie d'affiches, à la mairie et en tous lieux fréquentés par le public.

Le conseil municipal de La Bousac est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête et, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Madame le Maire, après avoir donné connaissance du dossier demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation telle qu'elle est présentée dans le dossier d'enquête publique.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/07/2019
Le Maire
Odile MABILE



O. Mabile



DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

COMMUNE DU TRONCHET

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 25 Juin à 20 h 00, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis, salle annexe-mairie, lieu de leurs séances, sous la présidence de M. BRIAND Pascal, Maire.

Présents : M. Briand Pascal - Mme Dru Sabrina - Mme Fer Sandrine - M. Flaux Joseph - Mme Flaux Danielle - M. Hamerel Christian - M. Jonquemat Guy - M. Pruvost Régis -

Pouvoir : Mme Aly-Adam Marie-France a donné pouvoir à M. Pruvost Régis - Mme Kergosien Pierrette a donné pouvoir à M. Hamerel Christian

Absents : Mme Besnard Valérie - M. Delalande Christophe - M. Delaunay Bertrand - M. Imbert Bernard - M. Michaud Frédéric, excusé

Secrétaire de séance : Mme Sandrine Fer

Convocation en date du 18 juin 2019. Affaires inscrites à l'ordre du jour de la réunion du 25 juin 2019.

-----*****-----

5- Institutions et vie politique - 5-7 Intercommunalité

25062019-07 - SYNDICAT DES BASSINS COTIERS DE LA REGION DE DOL-DE-BRETAGNE : ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A LA DECLARATION D'INTERET GENERAL ET D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA RESTAURATION ET L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL MILIEUX AQUATIQUES DES BASSINS COTIERS DE DOL DE BRETAGNE (ENQUETE DU 27 MAI AU 27 JUIN 2019)

Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne (SBCDol) s'engage activement sur les thématiques de l'eau et des milieux aquatiques pour la pérennisation des activités économiques qui leurs sont liés. Le Syndicat est en effet le porteur du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne ainsi que d'un contrat territorial réunissant plusieurs maîtres d'ouvrages qui s'engagent sur trois volets d'actions :

- Acquisition foncière et restauration de zones humides
- Qualité de l'eau et protection de la ressource
- Milieux aquatiques

Pour une meilleure cohérence à l'échelle hydrographique, le SBCDol est devenu une structure de bassin versant exerçant au 1er janvier 2019 plusieurs missions de la compétence GEMAPI sur ce territoire pour le compte de trois EPCI (Saint Malo Agglomération, Communauté de communes de la Bretagne Romantique et la Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du mont Saint Michel) dans le cadre d'un transfert de compétences.

Ont été transférées au SBCDol les missions suivantes, codifiées dans l'article L211-7 du Code de l'environnement :

- En dehors de la zone protégée par l'ASA des Dignes et Marais de Dol-de-Bretagne :
 - 1° l'aménagement du bassin versant ;
 - 2° l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux ou plans d'eau ;
 - 5° la défense contre les inondations.

- Dans tout le bassin versant :

8° la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides

12° l'animation et la concertation du SAGE

Appuyé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le syndicat SBCDol a porté l'élaboration d'un volet milieux aquatiques au sein du contrat territorial. Ce volet comprend des actions de restauration des cours d'eau pour les six années à venir et s'inscrivent dans la mise en œuvre des compétences GEMAPI transférées au syndicat. Le Syndicat des Bassins Côtiers de la région de Dol-de-Bretagne a déposé un dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) afin de pouvoir proposer et réaliser les travaux de la programmation auprès des différents propriétaires.

A ce titre une enquête publique est conduite du 27 mai 2019 au 27 juin 2019 dans les mairies de Baguer-Pican, Plerguer et Roz-sur-Couesnon.

L'observation suivante a été communiquée au commissaire-enquêteur :

« La zone d'étude du cours d'eau Le Meleuc et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Biez Jean, qui traverse la commune du Tronchet, présente une rupture sur le secteur de travaux n°SIT 511. Il conviendrait d'y inclure le lieu-dit « les Crouées » jusqu'à la route départementale n°9 au cœur du Bourg. En effet, au titre de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau, cela améliorerait la diversité des habitats. De plus, ce cours d'eau alimente la réserve en eau potable de Mireloup - Beaufort. »

Considérant :

- que le SBCDol est porteur du SAGE,
- que le SBCDol s'est vu transférer des items de la compétence GEMAPI au 1er janvier 2019,
- que le volet milieux aquatiques intègre des actions rattachables à l'exercice des compétences GEMAPI,
- que la mise en œuvre de ces actions doit s'inscrire dans une Déclaration d'Intérêt Général,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 avril 2019, portant ouverture d'une enquête publique, et notamment son article 7

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Précise que le secteur de travaux n°SIT 511, sur le territoire de la commune du Tronchet, pourrait être étendu jusqu'au lieu-dit « Les Crouées »,
 - Émet un avis favorable sur le dossier de Déclaration d'Intérêt Générale et d'autorisation environnementale pour la restauration et l'entretien des cours d'eau dans le cadre du contrat territorial milieux aquatiques des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne.
- Charge Monsieur le Maire des formalités nécessaires.

Adopté à l'unanimité



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Pascal BRIAND

AR

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo



Commune de Meillac
02 99 73 02 25 – mairie.meillac@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



SEANCE DU 14 JUIN 2019

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE 19

Date de la convocation : 7 juin 2019

Date d'affichage : 7 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze juin à vingt heures, en session ordinaire, le Conseil municipal de MEILLAC légalement convoqué suivant l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Georges DUMAS, Maire.

PRESENTS : M. DUMAS Georges, Mme MERIL Sandrine, Mme LEGAULT-DENISOT Sarah, M. AFCHAIN Yves, M. BRIVOT Emmanuel, Mme COUVERT Laëtitia, M. GORON Eric, Mme GOULLET DE RUGY Marie-Madeleine, M. GULLARD Philippe, Mme JEULAND Marina, M. PONCELET Michel, Mme SAMSON Maryline, Mme SOSIN Laurence.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR : M. RONDIN Henri donnant pouvoir à M. DUMAS Georges.

ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : Mme BONTE Doriane, M. MENARD Sylvain, Mme PIOT Annie, M. RAMBERT Bruno, M. ROUXEL Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Mme SOSIN Laurence.

DELIBERATION 2019-06-14-07 : Avis sur enquête publique : restauration et entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne

Vu l'article R.181-38 du Code de l'environnement,

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de restauration et d'entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne. La demande est formulée par le Syndicat des bassins côtiers de la région de Dol-de-Bretagne en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation environnementale pour la réalisation de son projet.

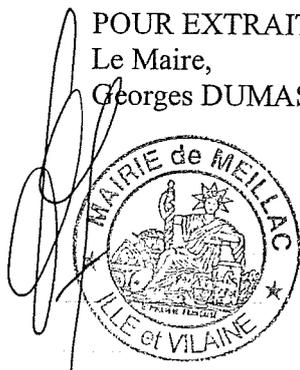
M. le Maire précise que la commune de Meillac est concernée car elle se situe dans le périmètre de cette opération mais aucune action n'est prévue sur le territoire.

L'enquête publique se déroule du 27 mai 2019 au 27 juin 2019. Il appartient au Conseil municipal de donner son avis sur la demande d'autorisation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, donne un avis favorable au projet.

Transmission en Préfecture le 18/06/19
Affichage le 18/06/19

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Georges DUMAS



MAIRIE DE TRÉMEHEUC

Canton de Combourg
Département d'Ille et Vilaine

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit juin, à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre SORAIS, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Présents : M. SORAIS Pierre, M. NOURRY Stéphane, M. GANCHE Bruno, M. JOUBERT Eric, M. GAUTIER Daniel, M. DENOVAL Nicolas
- Absent(s) excusé(s) : Mme HERVÉ Martine, M. GRIVEL Roland, Mme BERGER Soizic, M. HAMELIN Denis, Mme DENIS Joëlle
- Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 6 Absents : 5 Pouvoirs : 0 Votants : 6
- Date de convocation : 21/06/2019
Date d'affichage : 21/06/2019
- Secrétaire de séance : M. JOUBERT Eric

2019-22 - Avis du Conseil Municipal sur les projets de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale pour la restauration et l'entretien des cours d'eau des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ouverture d'une enquête publique, du 27 mai 2019 au 27 juin 2019, sur les projets de déclaration d'intérêt général et d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement pour la restauration et l'entretien des cours d'eau dans le cadre du Contrat Territorial Milieux Aquatiques des bassins côtiers de Dol-de-Bretagne.

Le Conseil Municipal de Trémeheuc est invité à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après étude du dossier et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable sur la demande d'autorisation ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :
- la réception en Préfecture le : 02.07.2019
- la publication le : 02.07.2019

Le Maire
Pierre SORAIS



Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
à TRÉMEHEUC, le 1^{er} juillet 2019

Le Maire,
Pierre SORAIS



DOCUMENT COMPLEMENTAIRE - AIDE A LA LECTURE DU DOCUMENT C

Id_site	Id_travaux	Sous_Type_Action	Annee
SIT001	TRAV01410	Diversification des habitats	Année 4
SIT002	TRAV06083	Remise en fond de vallée	Année 3
SIT003	TRAV01774	Diversification des habitats	Année 1
	TRAV01776	Diversification des habitats	Année 1
	TRAV01295	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	Année 1
	TRAV07202	Remise en fond de vallée	Année 1
SIT004	TRAV01680	Création de méandre	Année 4
	TRAV01647	Création de radier	Année 4
	TRAV01652	Remise en fond de vallée	Année 4
	TRAV01667	Remise en fond de vallée	Année 4
	TRAV00861	Micros-seuils successifs	Année 4
SIT005	TRAV03556	Création d'un bras de contournement	Année 1
SIT006	TRAV00891	Micros-seuils successifs	Année 2
	TRAV00848	Diversification des habitats	Année 2
SIT007	TRAV00895	Recalage d'un ouvrage de franchissement	Année 2
	TRAV00894	Micros-seuils successifs	Année 2
	TRAV00893	Micros-seuils successifs	Année 2
SIT009	TRAV01896	Diversification des habitats	Année 5
	TRAV01896	Diversification des habitats	Année 5
	TRAV01911	Diversification des habitats	Année 5
SIT010	TRAV03079	Rampe d'enrochement	Année 1
SIT011	TRAV01999	Effacement Total	Année 1
	TRAV01998	Effacement Total	Année 1
	TRAV01818	Suppression de busage et reconstruction du lit mineur	Année 1
SIT012	TRAV03075	Effacement Total	Année 1
	TRAV03074	Rampe d'enrochement	Année 1
SIT013	TRAV07100	Diversification des habitats	Année 2
SIT015	TRAV00122	Diversification des habitats	Année 4
	TRAV00119	Suppression de busage et reconstruction du lit mineur	Année 4
	TRAV00858	Effacement Total	Année 4
	TRAV05624	Recréation d'un nouveau lit	Année 4
SIT101	TRAV06219	Gestion des vannages	Année 5
	TRAV06218	Gestion des vannages	Année 5
SIT102	TRAV02019	Remise en fond de vallée	Année 2
	TRAV01693	Diversification des habitats	Année 2
	TRAV01717	Diversification des habitats	Année 2
	TRAV02213	Remise en fond de vallée	Année 2
	TRAV02214	Réduction de section	Année 2
	TRAV08007	Remise en fond de vallée	Année 2
SIT104	TRAV00739	Diversification des habitats	Année 4
SIT105	TRAV00469	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	Année 1
	TRAV07200	Remise en fond de vallée	Année 1
SIT106	TRAV01960	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	Année 3
	TRAV01970	Diversification des habitats	Année 3
	TRAV07201	Recalage d'un ouvrage de franchissement	Année 3
SIT107	TRAV05680	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
	TRAV05680	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
	TRAV05680	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
SIT108	TRAV02112	Remise en fond de vallée	Année 4
SIT109	TRAV00395	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 4
	TRAV06234	Suppression d'un étang sur cours	Année 4
SIT501	TRAV06265	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 2
	TRAV06265	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 2
	TRAV06265	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 2

	TRAV01417	Création de méandre	Année 2
SIT502	TRAV00881	Effacement Total	Année 5
SIT503	TRAV00877	Micros-seuils successifs	Année 5
	TRAV00878	Effacement Total	Année 5
SIT505	TRAV00043	Remise en fond de vallée	Année 3
	TRAV00062	Enlever déchets	Année 3
	TRAV06504	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	Année 3
SIT506	TRAV06298	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
	TRAV06298	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
	TRAV06298	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
	TRAV06298	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
	TRAV06298	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
SIT507	TRAV07104	Remise en fond de vallée	Année 1
SIT508	TRAV00889	Effacement Total	Année 5
SIT509	TRAV00735	Recréation d'un nouveau lit	Année 5
SIT510	TRAV02395	Diversification des habitats	Année 4
	TRAV02401	Diversification des habitats	Année 4
	TRAV02421	Rampe d'enrochement	Année 4
	TRAV02420	Rampe d'enrochement	Année 4
SIT511	TRAV06279	Création de méandre	Année 2
	TRAV06279	Création de méandre	Année 2
	TRAV06279	Création de méandre	Année 2
	TRAV06279	Création de méandre	Année 2
	TRAV06279	Création de méandre	Année 2
	TRAV06279	Création de méandre	Année 2
	TRAV07103	Création de méandre	Année 2
SIT513	TRAV02003	Création d'un bras de contournement	Année 5
	TRAV01885	Réduction de section	Année 5
	TRAV01887	Remise en fond de vallée	Année 5
SIT516	TRAV02223	Remise en fond de vallée	Année 5
SIT517	TRAV01062	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 3
	TRAV01058	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 3
	TRAV00978	Remise en fond de vallée	Année 3
	TRAV00983	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	Année 3
	TRAV00980	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	Année 3
	TRAV00979	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 3
	TRAV00982	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en tâche	Année 3
	TRAV01438	Suppression d'un étang sur cours	Année 3
	TRAV01426	Création de méandre	Année 3
	TRAV01425	Création de méandre	Année 3
	TRAV06500	Suppression d'un étang sur dérivation	Année 3
	TRAV06509	Recréation d'un nouveau lit	Année 3
SIT518	TRAV05781	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
	TRAV05781	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
	TRAV05781	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
	TRAV05781	Réhaussement du lit incisé par rechargement de solide en plein	Année 5
	TRAV05589	Suppression d'un étang sur cours	Année 5
	TRAV05588	Suppression d'un étang sur dérivation	Année 5
SIT520	TRAV02416	Micros-seuils successifs	Année 2
	TRAV02415	Micros-seuils successifs	Année 2
SIT521	TRAV05772	Remise en fond de vallée	Année 5
	TRAV05772	Remise en fond de vallée	Année 5